



## Don a un petit fils probleme

-----  
Par kevincxx

Bonsoir,

Voici ma situation

Mon grand père à 4 enfants. De son vivant (lucide et non forcé) il m'a donné, à moi son petit fils, 50 000?.

Maintenant qu'il est décédé les 4 enfants se "battent" pour l'héritage et on me réclame les 50 000? que mon grand père m'a donné.

J'aimerais savoir si je suis dans mon droit en les gardant? Sachant qu'aucun papier n'a été fait concernant ce don...

On me menace de procès et je ne sais pas si je suis dans mes droits. Une solution envisagée est que les 50 000? soit pris sur l'héritage de ma mère.

Cependant j'aimerais savoir si je peux garder ces 50 000? sans réduire la part d'héritage de ma mère.

Bonne soirée

Dans l'attente de vos réponses !